

Les Ateliers du Conservatoire du littoral



Le paysage littoral : quelles ambitions ?

Sommaire

Ouverture de l'Atelier	3
Nicole SALDUCCI Administratrice de la fondation Procter & Gamble Emmanuel CAU Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, à l'environnement et au Plan Climat, Région Nord-Pas-de-Calais Dominique DUPILET Président du Conseil de rivages Manche-Mer du Nord, Président du Conseil général du Pas-de-Calais	
TABLE RONDE	5
Paysages emblématiques et paysages du quotidien : de quoi parle-t-on ? Regards sur quelques espaces protégés	
ATELIER	11
Gérer le paysage : à quelle échelle ? Selon quelle gouvernance ? En adoptant quelles méthodes pour l'élaboration des plans de gestion ?	
ATELIER	17
Imaginer le paysage de demain sur le littoral, vers le Tiers naturel	
Restitution des ateliers et débats	22
Patrick BAZIN Conservatoire du littoral Anne KONITZ Conservatoire du littoral	
Synthèse et conclusions de l'Atelier	24
Odile MARCEL Conseillère scientifique du Conservatoire du littoral Jean-Marc MICHEL Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement	

Ouverture de l'Atelier

Nicole SALDUCCI
Administratrice de la fondation Procter & Gamble

La fondation Procter & Gamble est issue d'un partenariat original entre une entreprise privée, Procter & Gamble France, et un établissement national public, le Conservatoire du littoral. La relation dure depuis presque vingt ans. Nous travaillons ensemble à la réalisation de projets qui enrichissent année après année notre aventure de mécénat environnemental.

L'action de la fondation s'articule autour de trois missions : soutenir la politique de recherche scientifique du Conservatoire du littoral ; soutenir la diffusion des connaissances scientifiques auprès des gestionnaires de sites ou auprès du public (les Ateliers en sont une parfaite illustration) ; sensibiliser et éduquer les plus jeunes à la protection du littoral.

Nous sommes extrêmement fiers des projets élaborés avec le Conservatoire du littoral. Nous espérons qu'ils ont une vraie utilité. Nous espérons que les Ateliers illustreront cette utilité, qui nous incite à aller de l'avant.

Emmanuel CAU
Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, à l'environnement et au Plan Climat,
Région Nord-Pas-de-Calais

Le littoral est le lieu de rencontre entre la terre et la mer. De ce fait, il s'agit d'une zone particulièrement vulnérable. Pourtant, nous devons à cet espace près de la moitié de la production biologique globale des océans. La zone est donc riche, indispensable et fragile. Dans la situation que nous connaissons de tourmente climatique, le littoral est soumis en particulier à des changements dont il est difficile de modéliser les effets mais dont nous sommes certains qu'ils existeront (élévation du niveau de la mer, modifications des courants marins, par exemple). L'impact sur la morphologie des côtes, sur les paysages, sur la biodiversité donc sur les ressources naturelles, sur l'économie et sur l'aménagement du territoire est évident. Pour anticiper la situation, il est important de comprendre et de mesurer les changements pour proposer un modèle d'aménagement adapté. Si nous ne nous posons pas la question des causes de la situation, pour autant, serons-nous certains de proposer le modèle approprié ? Si nous ne raisonnons pas en termes d'interaction, parviendrons-nous à résoudre l'équation ? En d'autres termes, ne devons-nous pas raisonner globalement à notre rapport à la nature, aux paysages et à la biodiversité, en termes de réconciliation par exemple plutôt qu'en termes de défense contre la mer et la nature ? Nous avons mis en œuvre plusieurs chantiers (trame verte et bleue pour accompagner les collectivités notamment dans la préservation des milieux remarquables, opération Grands sites, réserves naturelles régionales en cours de classement, restauration de la pointe Nord du Touquet etc.). Il reste des chantiers immenses, parmi lesquels le parc marin et Calais 2015. Il existe en l'occurrence une urgence à organiser la gouvernance du détroit avec l'ensemble des régions, des départements et des pays voisins concernés. Sur le volet climatique, nous travaillons évidemment à la réduction des gaz à effet de serre et à l'adaptation des territoires aux changements actuels (avec un polder accueillant à ce jour 400 000 habitants). Nous devons également trouver des réponses à la question de la transition énergétique. Dans le domaine, le littoral concentre un potentiel exceptionnel, en particulier en matière de vent. L'éolienne fera-t-elle partie du nouveau paysage du littoral ? Les Calais, les 16 et 17 novembre 2011

Dunkerquois, notamment, l'appellent de leurs vœux. Les enjeux sont importants. Le site potentiel au large de Dunkerque représente 2 000 emplois pour la construction puis 150 emplois pérennes. L'impact est évident cependant sur le paysage. Un travail doit donc être mené pour concilier les objectifs en la matière et les objectifs économiques. Quoi qu'il en soit, le projet ne pourra être mis en œuvre qu'avec une volonté politique forte, soutenue par la population. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à inscrire la dynamique dans la durée.

Dominique DUPILET
Président du Conseil de rivages Manche-Mer du Nord,
Président du Conseil général du Pas-de-Calais

Le fait de venir dans le Nord pour un atelier dont le thème est le paysage littoral a pu paraître antinomique à certains d'entre vous. Pour autant, la qualité de notre paysage a constitué dès l'origine une référence d'intervention du Conservatoire. Nos voisins britanniques n'hésitent pas à parler d'une zone d'une exceptionnelle beauté naturelle.

Le Conservatoire du littoral a pour mission, selon l'article premier de la loi qui le crée, de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et des équilibres écologiques. Dès l'origine, il n'a jamais dissocié dans son action les richesses de la nature et les richesses de la culture, probablement parce que ses premiers responsables étaient issus du monde de l'aménagement du territoire et du monde de la culture. Le littoral s'inscrit pour sa part dans l'imaginaire de tous comme ce cordon plus ou moins large qui court tout au long de la façade océane, méditerranéenne ou ultramarine. Par conséquent, toute sauvegarde d'une portion de ce cordon constitue un acte symbolique et politique. La notion de paysage prend ainsi toute son envergure. Le Conservatoire acquiert des paysages littoraux. Les travaux de ce jour vous permettront en l'espèce de saisir la beauté de la nature et l'importance de la protection de tous les paysages, qu'ils puissent sembler exceptionnels ou vulgaires.

Table ronde

Paysages emblématiques et paysages du quotidien : de quoi parle-t-on ? Regards sur quelques espaces protégés

Participent à la table ronde :

Catherine BERSANI, inspecteur général de l'équipement honoraire, secrétaire général de l'ICOMOS – France ;

Philippe DELIAU, paysagiste, ALEP ;

Phil DYKE, conseiller Mer et littoral au National Trust ;

Jean-Philippe MINIER, paysagiste au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

La table ronde est animée par Philippe VERGAIN, chef de la mission Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la culture.

Philippe VERGAIN

Je commencerai par citer quelques mots, en premier lieu le terme « inventer ». J'ai en effet reçu une formation d'archéologue. En archéologie, un site est « inventé » lorsqu'il est découvert. Il existe dès lors une invention du paysage à partir d'indices. Je crois que nous reviendrons sur ce mot à travers les différentes interventions. Le terme « sensible » est également primordial, avec la prise en compte de la représentation pour la population. Il s'agit d'un enjeu essentiel. Il existe également un débat sur l'esthétique, avec les questions du sublime, du pittoresque, mais également du banal. L'Inventaire général du patrimoine culturel, qui était autrefois Inventaire des richesses artistiques de la France, a travaillé pendant longtemps sur le concept d'esthétique. Des ethnologues ont récemment reproché une dérive de l'Inventaire où, au contraire, l'esthétique était oubliée. Le fait de reposer la question de la prise en compte du sublime, du pittoresque et du banal est donc essentiel. La question des héritages l'est tout autant. Le terme remplace de plus en plus fréquemment celui de patrimoine. L'héritage correspond en effet aux biens communs, aux biens culturels, davantage que le terme de patrimoine qui nécessite un phénomène de patrimonialisation. Le recensement de ces héritages est intéressant sur le littoral puisqu'il s'agit d'espaces qui n'ont jamais été le territoire du vide mais des lieux de débats, de conflits, de discussion et de compromis. Le Conservatoire a ainsi de plus en plus à gérer un patrimoine culturel (un patrimoine de la défense, par exemple, avec les blockhaus ou avec le patrimoine de la défense contre la mer composé des phares et de la signalisation) mais également un patrimoine économique, avec la pêche, les polders et le tourisme. La question de fond reste ainsi la suivante : comment passer d'une situation exceptionnelle, d'un projet unique, à une généralisation sur des territoires de la « banalité » qui demandent à être reconnus ?

Phil DYKE

Les paysages côtiers constituent une ressource clé de l'environnement marin. Le National Trust et le Conservatoire du Littoral partagent le même objectif, et d'ailleurs le Conservatoire a été créé suite à la campagne Neptune menée par le National Trust dans les années 60. Cependant le National Trust ne reçoit pas de dotations étatiques. Nous sommes une organisation charitable qui dépend des donations. Au cours des dernières 45 années, nous avons ainsi pu acheter et gérer plus de 1 200 kilomètres de côtes en Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord, soit environ 10 % du littoral.

Il existe en Angleterre une forte pression pour le développement de l'environnement marin, notamment en matière d'installations éoliennes. Nous souhaitons produire 15 % de notre énergie par ce biais dans la décennie à venir. Cela s'ajoute aux projets en matière de pêche, d'installations portuaires, ou de loisirs.

La qualité propre des zones qui sont gérées par le Conservatoire ou le National Trust vient de l'interface terre-mer. Il est cependant difficile d'en convaincre les gouvernements. Les façades maritimes sont importantes, et méritent d'être protégées, mais ne sont pas prises en compte par les politiques d'aménagement britanniques. Dans le sud de l'Angleterre, un nouveau parc national a été constitué il y a deux ans. Il y a eu un débat important afin de déterminer s'il devait inclure la zone maritime adjacente. Cette option n'a pas été retenue, dans la mesure où notre système de cadastre s'arrête à la ligne de marée basse.

Pour autant, nous savons que le littoral est important pour les citoyens. Nous avons mené une étude à ce sujet l'année dernière : les deux tiers des personnes interrogées considèrent que visiter les côtes est un élément important de qualité de la vie. Beaucoup d'entre nous ont une relation spéciale avec une zone littorale particulière, qui est parfois transmise de génération en génération. La dimension sentimentale est très développée. En outre, le littoral est perçu comme un endroit où nous pouvons retrouver une certaine tranquillité et liberté, ou le dernier lieu sauvage.

La nature particulière de la côte vient de la relation entre la terre et la mer, et il en va de même pour le paysage littoral. Dans la législation, il existe une très bonne définition du littoral qui ne se limite pas au paysage mais prend également en compte les dimensions culturelle, esthétique, et écologique. Les textes de l'UICN et de l'Union Européenne proposent également des définitions pertinentes. Cependant, d'après mon expérience, lorsque nous parlons de littoral aux autorités gouvernementales, elles considèrent qu'il ne s'agit que d'une question de belle vue. C'est tellement plus. Nous devons donc lutter.

Tout est question d'interface terre-mer, et de tous les éléments qui les relient.

En matière de catégorisation du paysage, nous disposons d'un bon système, qui est constamment utilisé par les différentes agences intervenantes. Il repose sur l'étude des composants naturels, des éléments culturels et sociétaux, et de la dimension esthétiques. Nous pouvons étendre cette approche au littoral. Ce n'est pas si compliqué. Cela permet de donner un contenu concret à la démarche, ce que cherchent les gouvernements.

Pour autant, au Royaume-Uni, nous peinons à obtenir une reconnaissance du littoral. Cette année, en réponse à un nouveau système de planification maritime en voie d'élaboration, nous avons cherché à y intégrer le littoral. Nous avons donc rédigé un manifeste, avec plusieurs associations et ONG qui regroupent plus de 6 millions de personnes, afin de souligner auprès du gouvernement l'importance du littoral et des pressions exercées sur l'environnement marin, et la véritable

reconnaissance de cette question que cela implique. Le littoral est essentiel à l'économie des communautés côtières. C'est ce qui alimente le tourisme. Il ne s'agit pas que d'esthétique, il y a une dimension économique forte.

Nous disposons aujourd'hui au Royaume-Uni d'une chance unique, avec la mise en place de cette planification maritime, de mettre en place des plans à long terme. Nous voulons qu'ils incluent la valorisation de la façade maritime et du littoral.

Nous devons promouvoir le littoral en tant que ressource majeure, identifier ses caractéristiques et les zones d'importance nationale, à l'image des parcs nationaux. A l'avenir, il nous faudra également définir un mécanisme de protection de ces espaces.

Enfin, nous souhaitons souligner auprès des autorités que le littoral est important en matière de santé. De nombreuses études scientifiques ont montré les bénéfices sanitaires du tourisme littoral.

Nous devons donc convaincre que le littoral comme une ressource clé de l'environnement marin et côtier, tout comme aujourd'hui la biodiversité marine est reconnue comme une question importante.

Catherine BERSANI

Trois points communs lient fortement les paysages emblématiques et les paysages du quotidien. Le premier d'entre eux est essentiel. Le littoral, qui est terre et mer, est d'abord un site vivant. La vie représente le mélange, le dynamisme, l'hétérogénéité. Tout se construit au fur et à mesure. Il s'agit d'un élément de réconciliation fort entre les grands sites de France et les terrains du Conservatoire. Par ailleurs, la richesse du quotidien donne son sens au patrimoine. Au lieu d'opposer l'ordinaire et l'emblématique, le Conservatoire, dès ses débuts, a cherché une voie dans cette direction. Un grand site de France et les terrains du Conservatoire existent en l'occurrence parce qu'ils sont solidaires de la vie des hommes dans ce qu'il y a de plus quotidien. Enfin, les grands sites de France et les sites du Conservatoire, les sites emblématiques et les sites ordinaires rejoignent en réalité la question fondamentale de l'échelle géographique et de la gouvernance. Une échelle géographique est nécessairement une échelle de gouvernance. Il s'agit de définir l'identité des personnes qui s'assoient autour de la table pour parler des difficultés communes et faire en sorte que les solutions des uns ne deviennent pas les problèmes des autres. Le défi de la gouvernance est également celui du partenariat : un site ne peut vivre que s'il se construit sur un partenariat et donc sur des projets pérennes qui partent du quotidien précisément pour s'inscrire dans le temps. Un partenariat sur les sites emblématiques se construit ainsi sur les paysages du quotidien.

Jean-Philippe MINIER

Le Conservatoire régional est une association loi 1901. Il s'est constitué sur la volonté des associations de protection de la nature. Il s'agissait de réunir autour de la table des acteurs divers pour gérer durablement les espaces naturels. En 1997, le Conservatoire a été naturellement désigné pour porter l'atlas régional des paysages.

En face de l'île d'Oléron, sur la commune de Bourcefranc-le-Chapus, dans le cadre de la mission technique sur le paysage, nous avons été consultés pour intervenir sur une reconquête paysagère d'un bois de pins fragilisé par les tempêtes successives. L'ambition était de conduire une action combinant une approche écologique et une approche paysagère. Nous devons également conduire

le projet selon une dimension pédagogique en associant les acteurs locaux et les enfants des écoles car le lieu est un lieu de promenade.

Nous avons conduit effectivement une action de plantation avec les enfants. Nous avons également réalisé des prises de vue avant et après l'intervention. Elles montrent des pins qui reprennent vie. La stratégie consistait à utiliser les végétaux d'origine locale. Nous avons obtenu ainsi un aménagement très bien intégré et très efficace malgré les tempêtes de 1999 et de 2009 qui se sont abattues sur cet espace.

Mon propos précédent m'amène à parler d'un outil dont nous disposons pour donner à voir nos actions. L'idée est en effet souvent répandue que la conservation des espaces tend à figer les lieux. A contrario, la gestion de restauration d'espaces amène à des travaux particulièrement importants. Il est nécessaire de montrer comment les espaces réagissent dans le temps. Nous avons donc repris l'outil développé par le ministère de l'écologie au début des années 1990, l'Observatoire photographique du paysage, en l'adaptant à la problématique de gestion des espaces. L'outil est extrêmement puissant. Il détaille notre action notamment auprès des partenaires publics qui nous soutiennent. Il permet en effet de montrer l'évolution du paysage par rapport à la gestion qui y est mise en place. En tout état de cause, il s'agit d'espaces qui participent d'une conscience et de valeurs communes partagées localement.

Philippe DELIAU

Nous avons conçu un projet dans les Pyrénées-Orientales depuis 2005, date à laquelle nous avons gagné le concours d'aménagement. Il concerne le site de Paulilles, qui est à la fois une plage (où les personnes viennent se baigner) et un lieu de 20 hectares inséré dans un paysage sublime. Le projet consiste à sauvegarder la vocation naturaliste du site tout en exprimant la mémoire ouvrière liée à l'usine locale d'explosifs qui y était installée de 1870 à 1984. Les sites du Conservatoire sont en effet souvent des lieux de mémoire. L'action de l'homme y est un facteur important. Dans l'appropriation de la mémoire, nous avons évité pour notre part la dimension nostalgique. Nous n'avons ainsi conservé que les bâtiments les plus emblématiques. Nous avons tenté, sur cette base, de recomposer un nouveau paysage avec comme maître-mot la relation avec l'extérieur. Il s'agit en effet d'un patrimoine citoyen, c'est-à-dire un patrimoine qui appartient à tous les habitants dans le sens où chacun connaît une personne qui a travaillé sur le site. Nous savions cependant qu'en ouvrant le site à tous, la majorité des personnes s'y rendraient avant tout pour se baigner. La question était donc la suivante : comment intéresser les personnes qui traversent le paysage ? Nous avons imaginé recomposer une façon de traverser le paysage. Dans les grandes unités paysagères reconstituées, nous avons décidé ainsi de développer trois types de valeurs : des valeurs naturelles ; des valeurs patrimoniales, le site appartenant à tous ; des valeurs universelles. Nous avons décliné ces valeurs dans trois unités de paysages, l'Arc panoramique, l'Arc littoral et la Grande Prairie, pour recréer un autre lieu, avec une porosité visuelle, physique, entre l'intérieur et l'extérieur. Le paysage est devenu fantastique. S'y mélangent la nature (pinèdes, ravins, etc.), l'agriculture (anciennes oliveraies et vignes) et les éléments relatifs au public, qui notamment racontent l'histoire locale.

Philippe VERGAIN

Je vous propose d'ouvrir les échanges avec la salle.

Patrick BAZIN, Conservatoire du littoral

J'ai entendu dans deux des quatre interventions une caractérisation des paysages fondée sur trois grands critères identiques : la nature, la culture, l'universalité. Je connaissais les critères naturels et culturels. Je découvre en revanche le terme d'universalité. Je souhaiterais connaître le sens que vous lui donnez. Je souhaiterais savoir également comment un site peut être considéré comme porteur de valeurs universelles.

Catherine BERSANI

Le terme d'universel renvoie selon moi à la convention de 1992 sur le patrimoine mondial. La convention classe des sites au patrimoine de l'humanité parce qu'ils évoquent des valeurs dans lesquelles, à tout point de la planète, il est possible de se reconnaître même s'ils sont extrêmement enracinés dans un territoire précis.

Philippe DELIAU

Les valeurs universelles dans les unités paysagères de Paulilles se fondent sur un bien commun, c'est-à-dire sur un bien dépassant les clivages. Il s'agit de ne pas opposer notamment celui qui aménage et celui qui protège. A Paulilles, j'ai été confronté en effet à des associations de protection de la nature. La mise en scène des façades sur lesquelles ont été dessinées des fresques destinées à raconter la vie des populations locales reprend ainsi des photos de groupes, d'hommes, de femmes et d'enfants, qui nous ont été le plus souvent montrées par les populations. Tant du point de vue intergénérationnel que du point de vue de l'opposition entre celui qui aménage et celui qui protège, nous souhaitons en l'occurrence ouvrir un site à vocation naturaliste tout en permettant la réconciliation. L'universalité renvoie à une notion de richesse et d'atmosphère communes où chacun se retrouve.

Christine SANDEL

Il est important de préciser que les collectivités territoriales se sont fortement mobilisées pour que le projet émerge. Le coût du projet a été extrêmement élevé. Je pense qu'il serait intéressant à cet égard de s'intéresser aux questions de gestion sur les sites et aux raisons pour lesquelles certains sites rencontrent des collectivités motivées par leur réhabilitation.

Philippe VERGAIN

Le projet est un projet économique important pour l'ensemble de la région. Il permet en effet notamment l'échange avec la Catalogne, puisque des bateaux patrimoniaux y sont restaurés. C'est pourquoi le projet a eu cet effet d'entraînement sur les collectivités territoriales.

Catherine BERSANI

La gouvernance rejoint l'universel. Il ne peut exister en effet une gestion et une réponse en termes de gouvernance sans sentiment d'appartenance.

Un intervenant

A Paulilles, sur le livre d'or proposé à la population, les écrits affirment le plus souvent que, pour une fois, l'argent public a été dépensé de manière appropriée. Les élus en étaient très heureux. Le lien universel se manifestait de la sorte : le public avait le sentiment qu'il lui était redonné un patrimoine.

Yves COLCOMBET, Directeur du Conservatoire du littoral

Le projet portant sur Paulilles a-t-il explicitement fait école ?

Un intervenant

La réponse est affirmative chez les paysagistes, qui parlent énormément du projet portant sur Paulilles. Une écriture particulière s'est en effet manifestée sur ce site, qui est à la fois une opération relative à un grand site (un grand nombre de visiteurs sont à gérer) et une opération qui a permis de traiter la question de la mémoire de façon particulière voire innovante. Plus concrètement, le projet fait école car, au niveau des matériaux de sols, au niveau de la signalétique, au niveau des jeux, au niveau de l'ensemble des éléments qui construisent la qualité d'un espace public, la mise en scène a interpellé les personnes puisqu'il ne s'agit d'un vocabulaire urbain, ni d'un vocabulaire strictement naturaliste.

Atelier

Gérer le paysage : à quelle échelle ? **Selon quelle gouvernance ? En adoptant quelles méthodes** **pour l'élaboration des plans de gestion ?**

Participent à l'atelier :

Tim C. BOURSIER-MOUGENOT, paysagiste conseil de la Direction de l'eau et de la biodiversité, ministère de l'écologie ;

Alain FREYTET, paysagiste ;

Gwenaël GUILLOUZOUIC, garde du littoral, abbaye de Saint-Maurice à Clohars-Carnoët ;

Hervé POHER, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais, président d'Eden 62.

L'atelier est animé par Régis AMBROISE, chargé de mission Paysage, ministère de l'agriculture.

Tim C. BOURSIER-MOUGENOT

Je souhaite vous parler de la question de l'échelle du paysage du littoral par rapport à son territoire. En ma qualité de paysagiste conseil de l'Etat, je suis amené à me pencher sur des questions plutôt territoriales du type de la trame verte et bleue, de la question du littoral, etc. Il me semble important cependant de resituer la question du littoral par rapport à un enjeu plus général de territoire, à savoir le territoire dans sa profondeur. Aujourd'hui, il existe une pression démographique et foncière extrêmement forte sur le territoire du littoral. Il sera nécessaire de trouver des solutions appropriées. Finalement, l'arrière-pays sont ainsi des territoires qu'il est essentiel d'explorer dans leur rapport avec le littoral. La question du littoral en profondeur est fondamentale. Il est indispensable de se poser la question d'un regard qui ne serait plus longitudinal mais transversal.

Par ailleurs, sur la question des échelles, il existe une approche déductive (du général au particulier) mais également une approche inductive qui consiste à se fonder sur un aspect particulier pour définir des enjeux de paysages. Un aller et retour permanent entre les deux approches est indispensable. Les paysages agissent de la sorte pour dessiner des projets de paysages.

La question des limites est également fondamentale. Le paysage peut se dessiner par des limites mais également par la présence d'objets, notamment à l'échelle rapprochée. La présence d'un très beau rocher, par exemple, peut dessiner un paysage.

Enfin, l'échelle du temps est importante. Nous ne devons pas oublier à cet égard que le fait de travailler sur le paysage consiste à travailler sur un domaine qui n'est jamais irréversible.

J'ajoute que dans les thématiques relatives au paysage, il convient de demeurer mesuré dans les aménagements. Un trop grand confort, un trop grand nombre de moyens « forcent » le paysage tandis que de la délicatesse, la parcimonie et le respect sont nécessaires.

Alain FREYTET

Je vais tenter de préciser la manière dont les paysages pourraient être mieux pris en compte dans les plans de gestion, outils dont se dote le Conservatoire pour chacun de ses sites. Il existe une différence entre la prise en compte du paysage quand il s'agit de prendre des décisions en termes de gestion quotidienne (le paysage est alors extrêmement présent) et la prise en compte du paysage lorsqu'un plan de gestion est ouvert (avec une hypertrophie de l'intervention naturaliste aux dépens de la dimension paysagère). Il est important à cet égard de pouvoir argumenter sur le sujet du paysage.

Nous travaillons actuellement sur plusieurs plans de gestion, notamment en Corse. Nous avons imaginé qu'il serait intéressant de poser le paysage comme un préalable. En ce qui concerne les plans de gestion des petits sites, nous avons en outre la chance de connaître des personnes qui maîtrisent le terrain, notamment les gardes. Il serait malheureux en l'occurrence de ne laisser la parole du paysage qu'à des professionnels. La description du paysage doit être partagée, au sein par exemple d'ateliers d'écriture paysagère où participeraient des gardes, des élus, des représentants d'associations, etc. Ce travail partagé permet notamment au Conservatoire d'être moteur dans des projets de territoire en rapprochant des acteurs qui peinent à travailler ensemble. Nous positionnons ainsi le Conservatoire comme l'impulsion d'un véritable projet de territoire.

Le projet de paysage en lui-même, le plan d'intentions qui mêle des intentions à la fois naturalistes, signalétiques, etc., est souvent passé sous silence dans les plans de gestion. Nous peinons à saisir dans de nombreux plans de gestion la stratégie profonde souhaitée pour un territoire donné. Un travail serait à élaborer dans le domaine pour aller au-delà des habitudes, à savoir des têtes de chapitre fourre-tout, qui ne permettent pas d'affirmer en quelques mots la stratégie profonde souhaitée pour un territoire donné. Le point se travaille au niveau de la formulation et au niveau de la transcription graphique d'une stratégie sur l'espace. Si cette stratégie se mêle à la stratégie politique des élus, le plan de gestion participe d'une stratégie globale, d'un véritable projet de territoire. Il s'agit d'un chantier à ouvrir.

Gwenaël GUILLOUZOUIC

Je vous parlerai pour ma part d'un projet précis. Depuis 1999, je travaille en effet sur le site de la forêt et de l'abbaye de Saint-Maurice qui se trouve dans le Finistère Sud. La problématique qui s'y pose est forestière. Un monastère cistercien y a été construit au début du 13^{ème} siècle. Le site est devenu un parc boisé au 19^{ème} siècle. Le parc, de quatre hectares, est aujourd'hui monument historique. Nous nous trouvons au sud d'un massif boisé de 900 hectares, la forêt de Carnoët. Le Conservatoire a acheté 118 hectares au sud de ce massif, qui comprend donc un ensemble boisé de valeur écologique et paysagère significative, avec des espaces d'intérêts régionaux pour certains mammifères. Le lieu est d'une sensibilité paysagère extrêmement élevée, avec notamment un grand nombre de hêtres dans la partie boisée. Les promenades y sont appréciées. Environ 80 000 personnes s'y promènent chaque année.

La problématique porte sur la présence d'une futaie résineuse de 57 ans dans le bois de Saint-Maurice. Elle couvre 35 hectares, soit 40 % de la surface acquise. Il s'agit d'arbres exogènes plantés à tort pour obtenir des revenus. Il n'en demeure pas moins que le paysage rendu est magnifique. Or une tempête risquerait aujourd'hui d'abattre les résineux, très affaiblis par le temps. L'objectif consiste donc à augmenter la part de feuillus en futaies irrégulières pour obtenir une biodiversité accentuée et différentes strates en hauteur. La qualité paysagère s'en trouvera également renforcée. Il existe ainsi une nécessité de renouveler le plateau résineux et de retirer les vieux arbres. L'enjeu

est fort pour les versants paysagers. Il est nécessaire d'éviter les traumatismes paysagers et de préserver la haute qualité paysagère en assurant la permanence de l'état boisé et en améliorant.

Parmi les outils à la disposition du Conservatoire à cette fin, figure l'aménagement forestier, document rédigé par l'Office national des forêts et signé par les acteurs concernés (notamment les élus locaux). Le document correspond à un engagement sur quinze ans d'engager les opérations sylvicoles nécessaires à l'intérieur de la partie boisée. Il porte sur 93 des 118 hectares, d'où l'importance de prendre en compte la dimension paysagère. A cet égard, il est prévu dans le document des mesures spécifiques relatives à la biodiversité et aux paysages, parmi lesquelles le renouvellement des alignements. Le travail est d'importance. L'outil pour intervenir sur le paysage, en l'occurrence, est la sylviculture. Elle permettra d'améliorer le milieu de manière durable.

Régis AMBROISE

L'exemple montre que la question du paysage devient rapidement un sujet technique.

Hervé POHER

Je ne suis pas pour ma part un technicien. Je ne suis pas davantage un philosophe ou un théoricien. Je suis un élu et un praticien du terrain. Soyons honnêtes. La notion de paysage n'est pas une notion innée chez les élus. La notion s'acquiert avec le temps, l'expérience et les erreurs commises. J'ai commis beaucoup d'erreurs moi-même, liées notamment au fait que le terme de paysage n'est pas un argument électoral au contraire des lotissements et des routes goudronnées. Pour autant, le terme de paysage a surgi dans ma vie d'élu local d'une manière symptomatique d'une certaine évolution de la société qui me rend optimiste pour l'avenir. En 1999, avec le président du parc, nous examinons un rapport sur la fréquentation touristique du site des Caps. Nous sommes effrayés par les chiffres, en particulier par la quantité d'ordures à ramasser. Le président du parc me demande de réfléchir à une action sur le site des Caps. Je commence à travailler avec une équipe de techniciens réduite. Les conseils municipaux désapprouvent la démarche. Nous élaborons malgré tout une opération Grand site pour laquelle le conseil général du Pas-de-Calais décide d'être maître d'ouvrage en 2004. Nous devons demander l'autorisation au ministère de l'environnement. Une personne vient me voir avant l'audition pour me conseiller fortement de ne pas parler de développement durable dans son déroulement. Elle me conseille de n'utiliser qu'un mot, le terme de paysage. Je m'exécute naturellement en parlant non avec ma tête mais avec mon cœur car j'ai été élevé sur ce territoire. Nous avons reçu un avis positif. Honnêtement, en ma qualité d'élu local, je me suis remis en question. Je me suis interrogé sur les propos que j'avais tenus qui avaient entraîné un avis positif mais également sur ce que je n'avais pas compris jusqu'alors. J'ai pris ma voiture. Je me suis rendu sur le site des Caps, que j'ai admiré pendant de longues heures. J'ai compris enfin, après 50 ans, que le site des Caps est un espace de jouissance pour tous les sens. La notion de paysage qui échappait jusqu'alors à l'élu formaté que j'étais s'est instillée insidieusement en moi. Ainsi, aujourd'hui, je viens de lancer un PLU intercommunal en y intégrant un plan relatif aux paysages en accord notamment avec le monde agricole. Par le passé, j'ai laissé des actions s'accomplir que jamais plus je ne laisserai s'accomplir. Il s'agit du fruit de l'expérience. Dans le PLU intercommunal, nous tenterons en particulier de réparer les paysages, de masquer les logements sociaux construits sans faire appel à des paysagistes, de fixer avec chaque maire les endroits à protéger, etc. Je regrette à cet égard que, dans les plans de gestion, la notion de paysage n'existe pas. Dans les plans de gestion, il est fait état de la biodiversité, de la protection de la nature, de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il est impératif d'obliger les acteurs concernés, qui n'en ont pas le réflexe, à faire exister la notion de paysages dans les plans de gestion. Lorsqu'un

paysage a été détruit, en effet, nous peinons énormément à le réparer. Les élus ne sont pas formés dans le domaine. Avec le temps, cependant, ils ne peuvent que s'améliorer.

Régis AMBROISE

Vous nous rappelez que tout plan de gestion doit être au service de l'homme local, donc au service du littoral et, par conséquent, au service du paysage. Comment faire en sorte dès lors que les personnes qui ont en charge la gestion d'un territoire n'ont pas à assurer qu'un objectif technique ? Il s'agit d'un axe à développer. La parole est à la salle.

Yves COLCOMBET

Je remarque deux types d'approches dans les propos précédents, l'approche d'un paysage nouveau et l'approche de Saint-Maurice par exemple, où l'ensemble du paysage est marqué par l'intervention humaine depuis plusieurs siècles. Il s'agit dans ce dernier cas de poursuivre l'intervention humaine en corrigeant certaines erreurs qui ont pu être commises notamment. Nous avons donc d'une part une approche initiale et d'autre part une approche continue. Je trouve la juxtaposition des deux approches extrêmement intéressante. J'ajoute, à propos de la nécessité de construire des logements sociaux tout en préservant les paysages évoquée par Hervé Poher, que l'un ne doit pas aller sans l'autre en réalité. En effet, les habitants des logements sociaux ne peuvent que se féliciter que le paysage qui les entoure soit préservé. Plus largement, l'éducation au paysage élève l'homme.

Bruno BETHOUART, Maire de Montreuil-sur-Mer

J'ai deux questions à vous poser. La première concerne l'idée extrêmement intéressante développée par Tim C. BOURSIER-MOUGENOT selon laquelle il existerait un lien entre l'aspect longitudinal du littoral et la transversalité avec l'arrière-pays. Je souhaiterais vous entendre plus précisément sur le lien paysager qui peut exister entre le littoral et l'arrière-pays, qui est aujourd'hui l'objet d'une pression urbanistique liée notamment à la loi Littoral qui préserve le littoral. L'enjeu est en effet d'importance. Ma seconde question s'adresse à Gwenaël GUILLOUZOUIC, qui gère un site à la fois naturel et historique. A Montreuil-sur-Mer, nous avons une ceinture de remparts de 2,5 kilomètres, dans une intégralité absolue. Elle date du 13^{ème} siècle. La végétation a pris une telle dimension que le rempart a disparu du champ de vision sur sa partie Est. Je souhaite savoir comment vous gérez une situation analogue. Comment équilibrer le végétal et le monumental pour que le paysage soit le reflet d'aujourd'hui mais également d'hier et de demain.

Gwenaël GUILLOUZOUIC

Le site de Saint-Maurice est effectivement doté de murailles. Avant mon arrivée, les personnes trouvaient les broussailles et les arbres alentour d'un romantisme absolu. Nous les avons coupés. L'objectif consiste à présent à obtenir un contraste équilibré entre chaque partie. L'entretien doit ainsi être permanent. Par exemple, si un mur n'est pas envahi de végétation, nous faisons en sorte qu'il ne le devienne pas. En revanche, l'effet inverse peut se produire. Par exemple, nous avons retiré du lierre sur des morceaux de murs qui se sont effondrés quelques mois plus tard parce qu'ils étaient fragilisés. Nous avons donc décidé non plus de retirer mais de tailler le lierre, d'autant que les racines du lierre sont souvent présentes dans la pierre. En revanche, nous supprimons la

végétation qui se trouve au sommet des murailles. En réalité, l'entretien doit effectivement s'opérer au quotidien.

Tim C. BOURSIER-MOUGENOT

Pour tenter de répondre à votre première question, je dirai que, souvent, nous sommes immergés sur le territoire du quotidien. Le regard extérieur est alors une bénédiction car il nous permet de comprendre autrement. Il donne un éclairage nouveau. En outre, il me semble que le paysage est lié à des éléments simples, sensibles. Finalement, en s'appuyant sur des éléments qui forment le territoire (eau, roche, végétation, etc.), il est possible de décrire de nouveau le paysage, de le rendre perceptible, de l'illustrer et de l'identifier. A cet égard, le territoire en profondeur doit être considéré comme une ressource pour le littoral et non plus comme uniquement l'arrière du littoral. Il est temps de se pencher sur cette deuxième strate pour la considérer pour ses valeurs propres, même si le paysage est moins sublime. Il est temps en effet de s'occuper de ce paysage « banal » pour en faire une ressource réelle. Quand la leçon est comprise, tout se dessine plus naturellement.

Guillaume LEMOINE, Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais

Ma question porte sur la gouvernance. Nous sommes souvent confrontés aux réticences d'associations de défense de la nature. Comment transmettre les thématiques que nous défendons en matière de paysage au grand public ?

Un intervenant

Il est vrai qu'il est ardu pour des associations de défense de la nature de s'exprimer sur un sujet aussi difficile à formuler que le paysage. L'expression claire d'une attente en matière de paysages s'entend notamment rarement. C'est pourquoi l'idée d'un atelier d'écriture destiné à aboutir à des formulations qui s'inscriraient dans les premières pages du plan de gestion me semble particulièrement appropriée.

Régis AMBROISE

Monsieur Poher, lors de la prochaine campagne électorale, parlerez-vous de paysages ?

Hervé POHER

Je suis tellement impliqué sur le sujet que je ne pourrai agir autrement. Les paysages font partie de ma personnalité et de la personnalité de mon intercommunalité. Pour revenir à la question précédente, il est vrai que les groupes de pression favorables aux paysages n'existent pas. Nous avons donc, de notre côté, inventé une gouvernance collégiale, avec le conseil général, l'Etat, les maires des communes, etc. Nous demandons notamment aux élus locaux de nous faire remonter des thématiques relatives aux paysages. Il se trouve par exemple que, sans groupe de pression, nous avons constaté un basculement psychologique de la population du site des Caps, qui s'est approprié le thème du paysage. Par les paysages, nous avons, en l'occurrence, changé l'image de notre région. Nous devons en faire la promotion car il s'agit d'une partie de nous-mêmes.

Jean-Philippe MINIER

Je souhaite revenir sur la question des plans de gestion en vous faisant part de l'expérience du Conservatoire régional. Systématiquement, dans les plans de gestion du Conservatoire régional, nous mettons en avant l'entrée relative aux paysages. Certes, la manière n'est pas totalement satisfaisante dans la mesure où il s'agit d'un paragraphe parmi d'autres dans le document. Nous nous attachons néanmoins à faire en sorte que le site soit identifié à travers les documents qui qualifient le paysage à des degrés supérieurs, notamment en nous appuyant sur l'atlas régional des paysages, qui donne des éléments de contexte du site dans son territoire. En outre, le Conservatoire régional dispose de paysagistes en interne, qui apportent un regard d'expert sur le sujet. Je le répète : la démarche n'est sans doute pas suffisante. Au-delà, l'exercice de l'écriture paysagère partagée me semble en particulier extrêmement judicieux. Les questions que je me pose sont les suivantes. A quel moment situer cet exercice ? Comment l'animer et le mettre en œuvre ?

Alain FREYTET

Nous démarrons l'expérience. Elle se met en place. Elle n'est pas encore cadrée. Pour autant, je pense que le paysagiste qui participe à l'exercice doit impérativement connaître le terrain. Il doit avoir reconnu le site seul. Lorsque la connaissance intime des lieux est réelle, l'atelier collectif peut s'organiser. Le premier acte consiste alors à poser une carte et à décrire les lieux selon un nombre de noms limité. Lorsque les unités de paysages commencent à être caractérisées, un moment de communion s'opère. Une géographie sensible se dessine sur la carte. L'acte relatif à la carte est réellement fondateur. Ensuite, le deuxième temps de rencontre réside dans la mise en place de la grande stratégie d'aménagement du site. Nous plaçons un claque et des crayons de couleur sur la table. La dizaine de personnes présentes prennent les crayons, dessinent, partagent. Ils préconisent par exemple de déplacer une route, s'interrogeant sur la possibilité d'inscrire la proposition dans le plan de gestion. Les ateliers rendent ainsi le rêve possible. Le fait de s'autoriser, plus largement, une poésie dans les documents d'urbanisme ferait davantage vibrer la stratégie lorsqu'elle est ensuite exprimée.

Jacques DELATTRE, Agriculteur

Quarante-cinq agriculteurs sont présents sur les neuf communes du grand site des Deux Caps. Neuf exploitations sont situées dans l'espace proche du rivage, qui est une zone « sanctuarisée ». La situation nous interpelle car nous sommes des agriculteurs producteurs. Il s'agit en effet d'une agriculture vivante, qui génère un *patchwork* de couleurs sur le grand site des Deux Caps. Surtout, les bâtiments d'exploitation agricole ont un impact architectural sur un site qui pourrait être classé patrimoine mondial par l'UNESCO. Je pense que nous devons réaliser des aménagements particuliers si, effectivement, le site est classé. Je voudrais dès lors trouver une solution pour un traiter l'esthétique globale des exploitations, notamment des exploitations d'élevage, dont les exploitants viennent déjà d'emprunter 100 000 euros pour se mettre en règle avec la directive Nitrate.

Un intervenant

Les CAUE ont beaucoup travaillé dans le domaine, avec des architectes dont la logique est celle de bâtiments agricoles fondés sur une recherche architecturale contemporaine.

Atelier

Imaginer le paysage de demain sur le littoral, **vers le Tiers naturel**

Participent à l'atelier :

Sébastien COLAS, responsable de l'Observatoire du littoral, service de l'observation et des statistiques ;

Serge KOVAL, architecte, enseignant à l'école d'architecture et du paysage de Lille ;

Christophe LEVISAGE, consultant en stratégies et politiques maritimes et littorales ;

Michel MURACCIOLE, délégué Corse au Conservatoire du littoral.

L'atelier est animé par Christian LONG, prospectiviste, Stratys.

Sébastien COLAS

Un important travail de prospective avait été réalisé par le ministère de l'équipement en 2008, baptisé *Agora 2020*. Un groupe d'experts y avaient défini les principaux enjeux pour le littoral de demain : la saturation progressive du territoire et les inégalités du développement démographique entre les façades ; l'étalement urbain ; le vieillissement de la population ; l'effondrement des activités maritimes au profit du tourisme et des activités de production d'énergie ; l'émergence de nouveaux risques environnementaux liés à la pollution et au changement climatique.

Les possibilités d'évolution du littoral, à cet égard, portent sur trois axes : la démographie ; la multiplication des usages à terre et en mer ; la mise en place progressive d'outils d'aménagement et de gestion du territoire à différentes échelles sur le littoral.

Quel que soit le scénario développé par l'INSEE, la population de la France augmentera jusqu'en 2040, avec également une augmentation de la part des personnes de plus de 60 ans, une diminution induite de la taille des ménages et une augmentation conséquente du nombre de logements. Sur le littoral spécifiquement, nous constatons que la population des départements littoraux augmente d'une vingtaine de pourcents (davantage que les départements non littoraux). Le littoral atlantique absorberait environ le quart de la croissance de la population sur la période étudiée. La façade Manche – Mer du Nord, au contraire, évolue peu.

Lors du dernier recensement (1999 – 2006), les communes littorales avaient représenté environ 30 % de l'évolution démographique des départements littoraux. De 2007 à 2040, en appliquant un facteur identique, la population du littoral métropolitain augmenterait d'environ 1,5 million d'habitants, soit plus de 300 habitants au km² (taux trois fois supérieur à la moyenne métropolitaine). En outre, la population âgée de plus de 60 ans représenterait 32,5 % de la population en 2040.

Le corollaire à l'augmentation de la population est la progression de l'artificialisation du territoire. Actuellement, nous constatons que l'urbanisation est presque trois fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine. Les espaces verts sont cinq fois plus nombreux. Les espaces ouverts, les zones humides et les espaces en eau représentent 30 % de l'occupation du sol des communes littorales (contre 10 % dans la moyenne métropolitaine). L'artificialisation va nécessairement croître du fait de l'augmentation de la population. J'ajoute que les constats précédents s'exacerbent au fur et à mesure que nous approchons de la mer.

En parallèle à la pression de la construction et de l'artificialisation, nous constatons également une « pression » de la protection des espaces naturels du fait, d'une part, de la présence de zones à fort enjeux écologiques et, d'autre part, de la présence de zones spécifiques, par exemple celles relevant du Conservatoire du littoral. Statistiquement, plus nous nous éloignons de la mer, plus les valeurs d'artificialisation et de niveau de protection des espaces sont proches de la moyenne. Plus nous nous rapprochons de la mer, plus les deux paramètres sont élevés. Nous constatons ainsi une bipolarité du territoire proche du littoral.

Le second point d'évolution concerne la multiplication des usages. Christophe Levisage reviendra sur le sujet.

Enfin, nous constatons la mise en place progressive d'outils d'aménagement et de gestion du territoire à différentes échelles sur le littoral : 97 % des communes littorales métropolitaines sont dotées d'un PLU ou d'un POS en révision, approuvé ou en élaboration (contre 53 % dans la moyenne métropolitaine) ; 80 % des communes littorales, à la fin de l'année 2008, entraient dans le périmètre d'un SCOT (le taux a encore augmenté depuis lors).

Pour l'avenir, nous entrapercevons la cohabitation de deux types d'échelles combinées et complémentaires sur lesquelles il sera nécessaire de travailler : le proche littoral (où l'ensemble des éléments précédents sont exacerbés) et l'arrière-pays (qui absorbe déjà et absorbera davantage encore à l'avenir ce que le littoral ne peut plus absorber, notamment les logements).

Christian LONG

Nous n'avons pas encore parlé de paysages, même si l'ensemble des éléments précédents impactent les paysages. Serge Koval nous apporte à présent le regard du créateur dans le domaine.

Serge KOVAL

J'aurais préféré au terme de créateur le terme de concepteur, qui est plus modeste. Le concepteur vit une « angoisse » face à des territoires dans lesquels il n'est pas facile d'agir. Je ne parle évidemment pas du littoral urbanisé mais du littoral qui tente de résister à l'urbanisation, territoire du Conservatoire qui a pour mission précisément de défendre le littoral. Un projet d'architecture de paysage se caractérise en théorie par la transformation de l'espace. Or l'espace de nature qui nous intéresse, a priori, n'admet que ses propres transformations. Le concepteur, dans un espace naturel, apparaît comme « le loup dans la bergerie ». Il est intéressant dès lors de définir le rôle possible du concepteur. Je pense en effet que, néanmoins, le concepteur doit accompagner les grandes mutations. Il a un rôle à jouer en amont.

La responsabilité conservatoire du littoral me semble considérable. Je suis effrayé à l'idée d'être « propriétaire » d'un territoire aussi important en quantité et en natures. La responsabilité d'avoir à

assumer des attitudes à adopter à l'égard de ce territoire est lourde. Il s'agit d'une responsabilité éthique majeure qui, par conséquent, ne peut se suffire d'interdits. Dans les sanctuaires, nous ne pouvons nous suffire de ne pas agir et de nous opposer aux actions à mettre en œuvre.

Dès lors, je ne pense pas que nous ayons chacun la même conception du paysage et du patrimoine. Je pense qu'il existe de nombreuses acceptions du terme, qui n'ont pas pour autant à s'opposer. Elles ont tout du sens et une pertinence. La notion de paysage dans les milieux progressistes, par exemple, n'est absolument pas centrée autour de l'idée de nature. Elle s'est élargie. La confiscation du terme de paysage par la nature devient dès lors une sorte d'obstacle au travail et à l'évolution des métiers. Les paysagistes sont en effet consignés dans un rôle de planteurs de végétaux tandis qu'ils sont les designers des territoires. Ensuite, le fait d'agir ou de ne pas agir sur l'espace naturel est une décision qui relève totalement de la définition donnée initialement du paysage. Ainsi, si le Conservatoire du littoral ne réalise pas une typologie des différents types de paysages non au sens de la géographie mais des acceptions de paysages admissibles sur l'ensemble de son territoire, il n'est pas possible de se mettre d'accord sur tel ou tel type d'aménagement du territoire. En l'occurrence, la limite de « permissivité » sur un territoire pose la question de la valeur attribuée initialement au morceau de territoire, qui n'est pas identique sur l'ensemble des fragments de littoral. La définition de l'attitude est par conséquent le premier exercice à accomplir. Il est difficile. Généralement, il n'est pas exécuté. L'ensemble du territoire est espace de projet. Ne pas agir est une attitude possible pour laisser la société urbaine contempler l'œuvre des Dieux. Il en existe quatre autres : aménager les modalités de perception, par une scénographie du paysage n'ayant d'autre objectif que de le montrer ; créer du paysage dans le paysage (par exemple des jardins dans la nature) ; associer les concepteurs à de nouveaux objets qui s'imposent au paysage (en particulier les éoliennes) ; se montrer prospectif et poser la question de la possibilité que soient admises, dans des espaces naturels, des œuvres culturelles ayant une forme architecturale, sculpturale, etc. (le Mont-Saint-Michel est emblématique de cette approche).

La manière de regarder le territoire, quoi qu'il en soit, doit s'opérer en amont et être inventive. Le concepteur doit participer au projet politique lui-même, en amont.

Michel MURACCIOLE

Mes prédécesseurs m'ont fait un peu peur, pour l'un en parlant de pression sur le littoral, pour l'autre en ouvrant la controverse. Pour autant, nous nous retrouvons sur un certain nombre de points.

Le fait d'imaginer le paysage de demain est un exercice prospectif difficile et incertain. Nous pouvons nous tromper. Pourtant, nous ne pouvons éviter ce regard sur l'avenir. Au Conservatoire, nous ne nous inscrivons pas dans une approche purement spéculative. Nous nous inscrivons dans l'action. La réflexion prospective doit ainsi nous permettre d'adapter notre action quotidienne. Le Conservatoire s'inscrit en l'occurrence à la fois dans l'avenir par l'acquisition foncière et dans la manière d'administrer les espaces. Nous sommes contraints de nous projeter puisque notre action s'inscrit dans la durée.

Dans notre action, nous contrecarrons des évolutions, nous accompagnons des tendances et nous créons pour l'avenir. Nous sommes l'un des rares organismes à avoir cette responsabilité de réfléchir à l'échelle de nombreux territoires. Il est vrai qu'il existe des outils de planification à différentes échelles. Pour autant, nous sommes les seuls à intervenir à très grande échelle, tant de manière analytique que dans l'action, à travers notre stratégie.

L'analyse prospective doit nous permettre d'identifier des enjeux et d'orienter notre action. Parmi les enjeux territoriaux, figurent ceux portant sur la périphérie des espaces déjà urbanisés. Notre intervention permet de contenir l'urbanisation. Il existe parfois une urgence en la matière. Il s'agit d'un enjeu essentiel. Un autre enjeu concerne l'intervention sur les espaces emblématiques. Entre ces deux pôles, nous travaillons à éviter les contournements par une urbanisation rétro-littorale et à préserver ou constituer de grands espaces, de grandes respirations de nature. En Corse, nous avons la chance de pouvoir travailler à cette échelle. Ce type d'espaces deviendra en effet extrêmement rare dans les années à venir.

Il existe à présent une nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs, l'ensemble des outils. Nous ne pouvons en effet continuer à porter seuls la vision du Tiers naturel (d'autant que la définition même du Tiers naturel comprend non seulement le Conservatoire mais également d'autres outils de protection).

Christophe LEVISAGE

Pour ma part, je ciblerai mon intervention sur le littoral de demain davantage que sur le paysage de demain. Mon message est simple. Le littoral a actuellement quatre couleurs, le gris des aménagements, le vert de la nature, le marron de l'agriculture et le bleu de la mer. Après une sorte de « Yalta », le vert et le gris se sont partagé le territoire en recevant respectivement un tiers et deux tiers. Il existe cependant des scénarios de rupture qui feraient revenir le bleu et le marron, déguisé en vert. Dans ces scénarios de rupture liés à l'éventualité du développement maritime, les terriens laissent leur place à la mer. Il s'agit de voir comment les accepter, comment les gérer, et d'étudier ensuite leurs conséquences sur le paysage, en remettant peut-être en cause des arbitrages anciens.

Aujourd'hui, les terriens ont envahi l'espace terrestre du littoral. Ils ont l'intention de poursuivre leur occupation. La poursuite de l'occupation n'est cependant pas évidente car nous sommes en train de redécouvrir la mer, qui représente 70 % du globe, des ressources en pétrole, en poissons, en énergie. Nous découvrons qu'il est possible de se développer sur la « profondeur » de la mer. Cette découverte pose des questions majeures en termes de littoral. Toute activité maritime commence et se termine en effet à la terre. Le développement des activités maritimes (les éoliennes par exemple) pose ainsi la question de l'occupation du terrain. La place sera-t-elle dégagée notamment au détriment des espaces urbanisés actuels ? Des questions se posent en termes de nouvelle répartition. Le « Yalta » est remis en cause. Nous sommes contraints de nous interroger sur la possibilité du remplacement d'un espace divisé entre zones urbaines et zones naturelles par un espace tout à la fois urbain, maritime et naturel, avec les interfaces correspondantes (la gestion de la continuité, des arbitrages et des paysages entre zones urbaines et zones naturelles). Le projet est profondément politique.

Christian LONG

Vous nous annoncez que la frontière que représentait jusqu'à présent le littoral est en train de tomber, avec plusieurs conséquences, notamment le fait que le périmètre d'action concernant les paysages ne sera pas que terrestre. Les échelles d'action et les acteurs seront donc multiples. Pour autant, le paysage est-il un héritage à préserver ? Quelles sont les marges de manœuvre dont nous disposons dans le domaine ? Pouvons-nous imaginer pouvoir refaçonner les paysages dont nous avons hérité ?

Michel PELLETIER, Conservatoire régional

La controverse est intéressante. Elle me pose une difficulté cependant. Il n'existe plus en effet beaucoup de paysages naturels. Ils sont déjà façonnés par l'homme. L'homme, par le passé, s'est déjà donné des droits. Il a façonné les paysages sans penser à la transmission mais aux besoins immédiats. La problématique qui consiste aujourd'hui à s'interdire de toucher à l'héritage, au total, est très occidentale. Nous considérons en effet seulement aujourd'hui qu'il s'agit d'un héritage. En outre, nous le sacralisons. La démarche est extrêmement actuelle et occidentale. Je ne pense pas que les pays émergents, à la forte croissance économique, s'interrogent d'une façon identique sur la nécessité de ne pas défigurer le paysage.

Christian LONG

Vous semblez affirmer que la controverse qui existe sur la possibilité éventuelle de refaçonner les paysages dont nous avons hérité constitue un faux débat. Le paysage ayant déjà été modifié, nous serons contraints, selon vous, de continuer à le faire évoluer.

Michel PELLETIER, Conservatoire régional

Tout à fait.

De la salle

Quelles sont les personnes en réalité qui ont le souhait de transformer le paysage ?

Christophe LEVISAGE

Il est clair que les décisions maritimes sont prises par des personnes pour qui le paysage n'est pas essentiel.

Michel MURACCIOLE

Il est évident que certaines décisions nous dépassent. Le jeu d'acteurs est particulièrement complexe. Certaines décisions qui façonnent nos paysages sont prises loin de nous, en Asie notamment. Pour autant, nous pouvons les remettre en cause en proximité, par des mouvements citoyens, par exemple, par un rejet affiché de certains aménagements. La démocratie doit également s'exercer de la sorte. Nous ne devons pas nous montrer défaitistes et abandonner la partie sous le prétexte que certaines décisions sont prises loin de nous.

Restitution des ateliers et débats

Patrick BAZIN
Conservatoire du littoral

Plusieurs notions ont été évoquées lors du premier atelier s'agissant de l'approche du paysage, notamment la question des échelles. Les échelles posent difficulté lorsqu'il s'agit d'appréhender un site. Convient-il de se fonder sur le général pour réfléchir en allant vers le particulier ou de se fonder sur le particulier pour réfléchir en allant vers le général ? L'approche déductive, la plus traditionnelle, qui consiste à se fonder sur le général pour réfléchir en allant vers le particulier doit être complétée par une approche inductive qui va du particulier au général. Un élément remarquable peut en effet influencer un projet global. En réalité, un aller et retour entre les échelles est à la source de la richesse d'un projet.

L'approche longitudinale du paysage du littoral peut également être complétée par une approche transversale qui permet d'appréhender le territoire dans sa profondeur. Lorsque nous considérons la profondeur, l'espace rétro-littoral devient une ressource pour le projet paysager de la façade littorale. Le réseau hydrographique et la géomorphologie, notamment, tracent ces continuités. Le paysagiste peut aider à révéler ces cohérences, ces invariants du territoire.

Parmi les principes, apparaît également la notion d'allers et retours entre le site lui-même et l'espace plus large qui l'englobe. Lorsqu'il s'agit de réfléchir à un site, l'environnement a évidemment une influence sur le site. Le site même, à l'inverse, peut influencer le projet de territoire plus global. A ce titre, la discussion avec les responsables du territoire, les élus locaux notamment, constitue un élément important.

Les paysages sont également le résultat de strates historiques nombreuses qu'il est important de prendre en compte. A cette fin, la notion de réversibilité est à prendre en considération, c'est-à-dire la nécessité de ne pas obérer l'avenir par des aménagements trop présents et trop nombreux. Le fait de laisser des respirations dans l'aménagement représente ainsi une souplesse pour l'avenir.

Le maître-mot tout au long des ateliers a été le terme de « sens ». Le terme de « jouissance » a également été cité. Le paysage consiste ainsi à sortir de la technocratie pour entrer dans le domaine de l'émotion. Tout l'art du paysage consiste à traduire l'émotion dans des aménagements et des décisions.

Concrètement, en termes de gouvernance, j'ai noté trois groupes de personnes structurantes dans la définition du projet : les gardes du littoral ; les élus ; les professionnels du paysage. Un outil a été proposé pour mettre en œuvre la gouvernance, l'atelier d'écriture paysagère. Il s'agit de mettre en commun le regard des différents partenaires du projet dans une démarche initiale, lors du démarrage du plan de gestion, pour révéler le regard de chacun. La méthode comprend un certain nombre de progressions qui peuvent être opérationnelles rapidement. Je pense que le Conservatoire pourra s'en inspirer prochainement. Pour donner une valeur plus intégratrice au paysage, en outre, il est nécessaire de commencer le plan de gestion par le diagnostic paysager, peut-être par l'exercice d'écriture paysagère, qui permet ensuite le partage d'un certain nombre de constats par les différents protagonistes.

Vient ensuite un second temps, celui de la formulation du projet. Le diagnostic permet de se mettre d'accord autour d'une intention commune, la structure du projet. Le paysage peut également être le support de ce projet commun.

Anne KONITZ
Conservatoire du littoral

Le second atelier était un prospectiviste. Comme tout exercice prospectiviste, il a été quelque peu complexe. Nous ne pouvons en effet qu'imaginer le paysage de demain. A cette fin, nous pouvons nous baser sur le passé ; nous analysons le présent ; nous émettons enfin des hypothèses pour l'avenir, en gardant des marges de manœuvre, tant les événements peuvent s'accélérer rapidement par moment.

L'atelier a été construit avec des profils extrêmement différents de manière à bénéficier d'une large palette de possibles. Nous avons interrogé ainsi des experts dans différentes matières : Sébastien COLAS, responsable de l'Observatoire du littoral, service de l'observation et des statistiques ; Serge KOVAL, architecte, enseignant à l'école d'architecture et du paysage de Lille ; Christophe LEVISAGE, consultant en stratégies et politiques maritimes et littorales ; Michel MURACCIOLE, délégué Corse au Conservatoire du littoral.

Je retiens de manière extrêmement synthétique que l'atelier a fait exploser la notion de spatialité. La question du paysage à inventer s'est retrouvée projetée dans un univers beaucoup plus grand que celui que nous avons initialement imaginé. Par exemple, Sébastien COLAS donne une épaisseur au littoral en y adjoignant l'arrière-littoral, avec toute la pression qu'il sous-tend. Christophe LEVISAGE, quant à lui, affirme qu'aujourd'hui, en regard de l'évolution de nos sociétés, la frontière n'est plus la ligne du littoral mais l'horizon et même l'après-horizon, avec des perspectives liées aux ressources en mer, au développement des énergies, à l'installation du possible en mer. Serge KOVAL ajoute que, dans la nouvelle répartition géopolitique, les schémas mentaux des puissances émergentes sont totalement différents. Une recomposition est donc en train d'avoir lieu. Dans ces conditions, le fait de travailler sur la question du paysage du littoral oblige le Conservatoire à un exercice qui va au-delà de ses capacités actuelles de protection, les problématiques allant au-delà de celles qui ont prévalu à l'origine. L'atelier n'a pas formulé de conclusion en ces termes. J'ai simplement tendance à me positionner à travers le débat qui a eu lieu.

Synthèse et conclusions de l'Atelier

Odile MARCEL

Conseillère scientifique du Conservatoire du littoral

Face au cynisme et à l'absentéisme, le Conservatoire remet au centre les actions que nous avons à mener ensemble et les convictions qui nous portent. A cet égard, l'Atelier qui nous réunit, en particulier les élus, est synonyme de dynamisme, de conviction et de marche à suivre dans les projets. Il est extraordinairement tonique et fondateur. Nous traversons en effet une époque où nous devons reprendre nos marques et définir les actions qui restent à mener. Le Conservatoire ne sauvera pas le monde. Il a le mérite cependant de réunir la cité. Il a l'amour de la compétence, l'amour des personnes et la confiance dans le fait de parler ensemble pour avancer. Il vit intellectuellement et socialement, en réunissant les personnes.

Jean-Marc MICHEL

Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement

Chacun à sa place, nous pouvons en effet contribuer à faire évoluer notre société. Si dans les ateliers que le Conservatoire anime, nous pouvons trouver raisons d'agir, fondement et vision d'un avenir, nous nous en satisferons.

L'Etablissement public, soutenu par l'Etat, en abordant le thème des paysages, le thème de la biodiversité, le thème des partenariats, sait résoudre un certain nombre de paradoxes. Comment, en particulier, au travers d'espaces finis, juxtaposer des éléments au quotidien, par acquisitions successives, jusqu'à l'absence de limites ? Certains évoquent l'entrée par la poésie. D'autres mentionnent l'entrée par l'histoire. Je ne sais pas l'expliquer pour ma part. Toujours est-il que 140 000 hectares ne font pas la vie du Conservatoire. Le Conservatoire est en effet également garant par exemple du long terme dans ses relations avec les propriétaires privés. Le paysage peut effectivement devenir un levier pour convaincre un propriétaire du fait que le passage de son patrimoine dans les biens du Conservatoire en fera un objet du long terme. Le Conservatoire peut également, dans les partenariats, être à l'origine d'une vision partagée sur le futur d'un site, le paysage étant la manière de rapprocher les points de vue. En dépassant les limites, en l'occurrence, le Conservatoire construit un laboratoire de fabrication d'un beau pays. Le Conservatoire est comme un prince de la Renaissance. Il donne une vision du futur. Nous devons conserver cette ambition et les savoir-faire correspondants.